

# COMMUNE DE LA CELLE-SAINT-CYR

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du mercredi 27 juillet 2016

L'an deux mil seize le 27 juillet à 17 heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yannick VILLAIN, Maire.

**Présents** : mesdames Guedard Marie-Hélène, Gatard Anaïs, Pannequin Ophélie, et messieurs Frchet Claude, Blandurel Raymond Gras Ludwig, Decroix Pierre-François, Vanhove Roland et Clouzeau Michel

**Absent excusé** : Surrel Stéphane qui donne pouvoir à Pannequin Ophélie

**Absent** : Korum Audrey, Dupuis Françoise, Wegmann Mylène, Maquaire Nicolas

**Secrétaire de séance** : Gatard Anaïs

### **Ordre du jour :**

- 1- Périmètre du nouveau Syndicat Puisaye-Forterre pour l'eau et l'assainissement
- 2- Remboursement assurance
- 3- Acceptation d'un don
- 4- Affaires et questions diverses

### **1 –Périmètre du nouveau Syndicat de Puisaye-Forterre pour l'eau et l'assainissement**

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils ont pris connaissance des documents qui leur ont été envoyés concernant le motif de la délibération de ce soir. Monsieur le Maire informe les membres du conseil que nous avons reçu l'arrêté préfectoral PREF/DCPP/SRCL/2016/0257 qui notifie qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 un nouveau syndicat issu de la fusion de 10 syndicats d'alimentation en eau potable verra le jour et aura la compétence eau. Dans cet arrêté il est noté que toutes les communes qui adhèrent déjà au SPANC (assainissement non collectif) de Puisaye-Forterre sont concernées, ce qui est notre cas. Monsieur le Maire souhaite garder la compétence eau et assainissement jusqu'en 2020, date à laquelle la compétence sera peut-être transférée à la communauté de commune du jovinien. La compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et risques inondations) est déjà transférée à la CCJ dans une délibération du 12 décembre 2014.

Le conseil municipal après en avoir délibéré souhaite garder la gestion de l'eau et de l'assainissement (avec 10 voix pour, 0 contre et 0 abstention)

### **2 – Remboursement assurance**

Monsieur le Maire informe que suite à une modification de contrat pour le matériel informatique, l'assurance AVIVA nous a remboursé la somme de 145 €. Le conseil accepte à l'unanimité des membres présents ce chèque de remboursement.

### **3 –Acceptation d'un don**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que nous avons prêté de la vaisselle à un administré et que ce dernier a fait un don de 10 €. Le conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents l'encaissement de ce don.

#### **4 - Affaires et questions diverses**

Monsieur le Maire donne les informations suivantes :

- Un devis a été reçu des Pompes Funèbres Courtat pour la reprise de 13 concessions dans le cimetière et de 3 dans la chapelle Didout, le montant du devis s'élève à 7 500 €. Devis accepté par monsieur le Maire
- Madame Gouëdard lance un appel aux conseillers municipaux volontaires pour l'aider à remettre le règlement du cimetière à jour et étudier les tarifs des concessions.
- L'emplacement du jardin du souvenir et des columbariums au cimetière est balisé.
- On attend un devis pour l'engazonnement des allées du cimetière.
- Suite à plusieurs appels pour des chiens errants, monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux d'appeler la Fourrière si des chiens traînent dans la rue quel qu'en soit le propriétaire. Les coordonnées de la Fourrière leurs seront communiquées par mail.
- Suite à des dégradations sur le jardin du « OUI », il a été fait appel à la gendarmerie. Un courrier a été adressé à toutes les personnes mises en cause par les interpellés.
- Dans l'hypothèse où des scooters seraient sur le skate parc, monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux qu'ils aillent leur demander de sortir, il existe un arrêté municipal qui interdit aux scooters et mobylettes de stationner sur le terrain du foyer communal.
- Messieurs Cretté Philippe et Jean-Jacques remercient monsieur Decroix de s'être déplacé dimanche pour les motos qui roulent dans les champs non récoltés.

Fin de séance 17 heures 20.